

PROPRIETAIRE	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARL LE GALIE (M. BAKIR Benjamin)	3 avenue du Général de Gaulle 66500 PRADES	7 603,60 €	2 028,79 €
M. MAILLET Stéphane	7 Carrer de la Mola 66320 ESPIRA-DE-CONFLENT	8 395,64 €	3 840,00 €
MAIRIE DE CONAT	19 rue de la Fargue 66500 CONAT	13 226,94 €	4 440,00 €
DRAPIER Cécile	21-23 rue de Saint Estève 66320 VINCA	5 822,30 €	882,50 €
MAIRIE DE OLETTE	102 avenue Général de Gaulle 66360 OLETTE-EVOL	8 875,13 €	2 727,15 €

DIT QUE le dossier de M. TRAUB Jean-Jacques a déjà été engagé lors du conseil communautaire du 08/04/2021 pour un montant des travaux de 6 960,04 € TTC, soit une subvention engagée de 1 633,55 €. Le montant des travaux est finalement plus important ; des travaux de réparation du linteau bois ont dû être réalisés, bien qu'ils n'étaient pas prévus dans le devis initial. Le coût des boiseries a également augmenté.

Le montant des travaux (sur la base des factures – travaux déjà réalisés) s'élève donc à 8 600,00 € TTC, pour une subvention de 2 141,05 €.

Le nouvel engagement pour 2022 porte sur la différence entre le devis et la facture.

Engagement 2022 – engagement 2021 = 507,50 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

Où l'exposé de son Président, Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE, conformément à la décision du Conseil Communautaire du 13 décembre 2019, d'attribuer l'aide forfaitaire intercommunale, comme suit :

PROPRIETAIRE	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARL LE GALIE (M. BAKIR Benjamin)	3 avenue du Général de Gaulle 66500 PRADES	7 603,60 €	2 028,79 €
M. MAILLET Stéphane	7 Carrer de la Mola 66320 ESPIRA-DE-CONFLENT	8 395,64 €	3 840,00 €
MAIRIE DE CONAT	19 rue de la Fargue 66500 CONAT	13 226,94 €	4 440,00 €
DRAPIER Cécile	21-23 rue de Saint Estève 66320 VINCA	5 822,30 €	882,50 €
MAIRIE DE OLETTE	102 avenue Général de Gaulle 66360 OLETTE-EVOL	8 875,13 €	2 727,15 €

ACCEPTE la différence d'engagement d'un montant de 507,50 € pour le dossier de M. TRAUB Jean-Jacques et lui attribue une subvention définitive de 2 141,05 €, annulant la précédente attribution.

DIT QUE les crédits ont été prévus au budget principal, chapitre 204 de la communauté de communes Conflent Canigó. Les subventions seront versées sur présentation des factures des entreprises et de l'attestation de l'opérateur en charge du suivi animation constatant l'achèvement des travaux subventionnés.

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le 28/07/2022

ID : 066-200049211-20220728-D2022204-DE



AUTORISE Monsieur le 1^{er}Vice-Président à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 28 JUIL. 2022

**Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,**

Jean-Louis JALLAT.

